

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 14/01/2025

VOI.25.00.A00054

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
ALLEE DES GLAIEULS et RUE DES ROSES

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de l'entreprise MS COUVERTURE
Considérant que des travaux de réfection d'une toiture rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 20/01/2025 au 20/06/2025 ALLEE DES GLAIEULS

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 20/01/2025 et jusqu'au 20/06/2025, la circulation des véhicules est interdite ponctuellement en fonction des phases d'intervention, sauf le mercredi ALLEE DES GLAIEULS (Besançon). Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.

Article 2 : À compter du 20/01/2025 et jusqu'au 20/06/2025, une déviation est mise en place pour tous les véhicules circulant ALLEE DES GLAIEULS et se dirigeant vers l'AVENUE DES GERANIUMS. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : RUE DES ROSES.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 4 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 5 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 14 JAN. 2025

Pour la Maire,
Par délégation,



Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée